

# Dispositif APV 33

## Assistance au Projet de Vie

Ensemble, ouvrons le champ des possibles !

“ L'APV nous apporte le soutien et l'aide nécessaire pour identifier les ressources concrètes et faciliter le lien avec les différents lieux vers lesquels nous souhaitons nous tourner. ”  
Mme C.\*

### L'APV, POUR QUI ?

Le dispositif d'Assistance au Projet de Vie (APV) est à destination de toute famille concernée par le handicap, quel que soit le type de handicap ou l'âge de la personne :

- À toutes les étapes de sa vie
- Déjà accompagnée ou non, ayant déjà entrepris des démarches ou non
- Qui souhaite réfléchir sur son projet de vie.

“ C'est qui qui décide maintenant ?  
C'est moi. ”  
M. T.\*

#### Famille

Parents avec enfants mineurs en situation de handicap ou un adulte en situation de handicap seul ou avec ses parents (au sens d'ascendants, conjoint-e, fratrie, descendant-es) voire avec les aidants, la personne de confiance, et si il y a lieu, la personne qui exerce une mesure de protection. C'est le décisionnaire du projet de vie.

#### Projet de vie

Il regroupe tous les projets (finalités, actions, moyens) sur une diversité de champs (citoyenneté, école, emploi, logement, loisirs, santé,...) que la famille veut réaliser dans une temporalité qu'elle choisit et qui évolue.

## POURQUOI ? Ouvrir le champ des possibles !



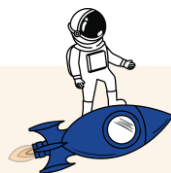
L'APV est un service de proximité inclusif qui permet de :

- **Proposer un espace de réflexion neutre** pour imaginer votre projet de vie, le formuler et l'affirmer :
  - quel que soit l'itinéraire que vous choisissiez
  - sur tous les champs de la vie (emploi, logement, école, santé citoyenneté, loisirs, ...).
- **Rechercher des moyens, avec vous**, dans le droit commun et/ou le droit spécialisé pour mettre en œuvre votre projet.
- **Vous informer sur vos droits** et l'ensemble des possibles pour faire des choix libres et éclairés.
- **Vous soutenir** dans l'expression de vos envies et le pilotage de vos projets tout au long de votre parcours et à votre demande.

Soutenir

Aider, appuyer, encourager.

## C'EST VOUS QUI PILOTEZ !



L'APV, c'est **faire équipe avec la famille** dans une véritable relation de confiance.

**Vous** choisissez et décidez ce que vous avez envie de faire !

**Vous** coordonnez votre projet.

**Vous** êtes au cœur des échanges : vous êtes systématiquement l'interlocuteur principal !

**Les besoins des membres de la famille sont pris en compte** afin que chacun trouve sa place face aux impacts du handicap (reprise d'un emploi, bien-être familial...).

**Leur expertise et leur vécu** sont valorisés comme une ressource complémentaire à ceux de la personne en situation de handicap.

## L'APV, COMMENT ÇA MARCHE ?



Quelles sont **les conditions d'accès** ?

Aucune notification requise.  
Ce service est libre et gratuit

Quand saisir **le dispositif** ?

Au moment où vous le souhaitez.

Y a-t-il une **durée limite** ?

Non, le dispositif est activé  
et réactivé selon votre demande.

Quelle est **la zone géographique**  
d'intervention ?

L'APV est au service des habitant-es  
du département.

Où se passent **les rencontres** ?

Dans les lieux de votre choix : à domicile  
ou dans nos locaux, ailleurs et aux  
horaires qui vous conviennent.

## LES PLUS DE L'APV

**coopération**  
**écoute** **indépendance**  
**ouverture** **complémentarité**  
**transparence** **réactivité** **mobilité**  
**soutien** **continuité**



“ Ce soutien nous a permis de répondre au projet de notre enfant comme nous l'envisagions. ”  
Mme C.\*

“ On se sent entendu et surtout épaulé. ”  
Mme D.\*

CONTACTEZ-NOUS



Le Dispositif APV en Gironde est porté par les associations ADAPEI, APAJH et Trisomie 21.

Pour en savoir plus sur le dispositif, n'hésitez pas à nous contacter !

 07 49 73 26 88

Le dispositif APV est porté par



Le dispositif APV est soutenu par